



Politique de Prévention des Accidents industriels Majeurs

Les sites d'ArcelorMittal France sont des sites utilisant des procédés et des produits dangereux susceptibles de présenter des risques industriels importants.

La politique de prévention des accidents industriels majeurs vise à garantir un niveau élevé de protection du personnel, des sous-traitants et des populations avoisinantes dans les domaines de la sécurité, de la santé et de l'environnement et repose sur 3 axes principaux :

- La maîtrise des procédés, de l'exploitation et de la maintenance ;
- Le professionnalisme des employés et des sous-traitants ;
- L'efficacité et la capacité à réagir face à une situation de dangers.

La démarche « **Process Safety Management** » couvre l'ensemble des activités pour l'atteinte de ces objectifs.

Une responsabilité partagée

La prévention des accidents industriels majeurs nécessite la participation et l'engagement de chacun : employés et sous-traitants. Il est de la responsabilité de chacun de veiller à respecter rigoureusement, les règles établies en termes de sécurité et définies dans le système de gestion de la sécurité.

Nos engagements

Dans le cadre de la politique de prévention des accidents industriels majeurs, et en accord avec la politique QSSEé, ArcelorMittal France s'engage à :

Identifier et évaluer les risques d'accidents industriels générés par l'activité des sites et les réduire à la source autant que possible avant de mettre en service une nouvelle installation ou avant toute modification d'une installation ou d'un procédé de fabrication.

Mettre en œuvre les moyens de maîtrise des risques industriels dans les procédés de fabrication et à tous les niveaux et de s'assurer de leur maintien opérationnel.

S'inscrire dans un processus d'amélioration continue basé sur l'analyse systématique des incidents et accidents et sur le retour d'expérience efficace et partagé.

Tester régulièrement la mise en œuvre des plans de secours pour s'assurer de notre capacité à faire face à une situation de dangers.

Communiquer en toute transparence pour favoriser un climat de confiance vis-à-vis des parties prenantes (clients, fournisseurs, administrations, collectivités, riverains et entreprises avoisinantes).

La mesure de l'efficacité du système de gestion de la sécurité et de la mise en œuvre de la politique de prévention des accidents industriels majeurs est assurée au travers des audits et par des indicateurs établis et analysés en revue de performance par les comités de direction des sites d'ArcelorMittal France.

Bruno RIBO, CEO d'ArcelorMittal France

